



DEC201100DR10

Décision portant nomination de M. Secou Sall aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES) et nommant M. Guy Schlatter en qualité de directeur ;

Considérant que Monsieur Secou Sall a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 18 au 20 mai 2010 et du 8 au 10 juin 2010,

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Secou Sall, Assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES) à compter du 2 janvier 2018.

Monsieur Secou Sall exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Secou Sall est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 01^{er} octobre 2020

Le directeur de l'unité
Guy Schlatter

[Signature of Guy Schlatter]
P. Guy SCHLATTER
UMR 7515 CNRS

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soulié

[Signature of Patrice Soulié]
Directeur
UMR 7515 CNRS

Visa du Président de l'Université de Strasbourg
Michel Deneken



Pour le Président et par délégation
le Directeur Général des Services Adjoint
de l'Université de Strasbourg

[Signature of Christophe de Casteljaud]
christophe de CASTELJAU

DEC201095DR10

Décision portant cessation de fonctions de M. Wilfried Grange, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC191704DR10 du 25 juin 2019 portant nomination de M. Wilfried Grange aux fonctions d'AP ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Wilfried Grange, dans l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS), à compter du 01^{er} juillet 2020.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 10 juin 2020

Le directeur de l'unité
Pierre Rabu



Pierre RABU
Directeur
de l'IPCMS

Visa du délégué régional du CNRS



Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg



Le Président de
l'Université de Strasbourg



Michel DENEKEN